Le 11 décembre 2017

Province de Québec Ville de Rimouski

Le LUNDI onze décembre deux mille dix-sept, à une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Rimouski tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville à 20 h 05, sont présents :

Mesdames les conseillères Jennifer Murray et Virginie Proulx, messieurs les conseillers Sébastien Bolduc, Rodrigue Joncas, Jacques Lévesque, Grégory Thorez, Jocelyn Pelletier, Karol Francis, Simon St-Pierre et Dave Dumas formant quorum sous la présidence de Son Honneur le maire, monsieur Marc Parent.

Monsieur Claude Périnet, directeur général, mesdames Hélène Malenfant, assistante greffière, Anne Barrette, directrice du Service urbanisme, permis et inspection et monsieur Sylvain St-Pierre, directeur des ressources financières et trésorier, sont également présents.

À la demande du maire, le conseil municipal observe un moment de réflexion avant le début de la séance.

2017-12-1069

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Virginie Proulx, appuyé par le conseiller Sébastien Bolduc et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que soumis, sujet à l'ajout des points 17.1 à 17.18 et 18.1.

2017-12-1070

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

L'assistante greffière s'étant conformée aux dispositions de l'article 333 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ c. C-19) est dispensée de la lecture des procès-verbaux :

- a) de la séance ordinaire du 4 décembre 2017, tenue à 20 h;
- b) de la séance extraordinaire du 4 décembre 2017, tenue à 20 h 03;
- c) de la séance ordinaire du 4 décembre 2017, tenue à 20 h 57 sur ajournement de la séance ordinaire du 4 décembre 2017 tenue à 20 h.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Rodrigue Joncas, appuyé par le conseiller Dave Dumas et résolu à l'unanimité d'approuver dans leur forme et teneur les procès-verbaux des séances mentionnées au paragraphe précédent, lesdits procès-verbaux étant signés par le maire et contresignés par l'assistante greffière.

PROCLAMATION

CALACS DE RIMOUSKI / CHAÎNE DE SOLIDARITÉ CONTRE LES VIOLENCES SEXUELLES

CONSIDÉRANT QUE le CALACS de Rimouski, conjointement avec le regroupement québécois des CALACS, lance un vaste mouvement de solidarité pour lutter contre les violences sexuelles;

CONSIDÉRANT QU'en guise de solidarité à ce mouvement, la population québécoise est invitée à accrocher une courte chaîne de trombones à ses vêtements, comme symbole de son engagement dans la lutte aux violences sexuelles;

CONSIDÉRANT QUE la vague de dénonciation MOIAUSSI a permis à des milliers de victimes d'agression à caractère sexuel de briser le silence;

CONSIDÉRANT QUE le phénomène des agressions à caractère sexuel constitue un enjeu de société et que, pour l'enrayer, l'ensemble de la population doit se sentir concernée et s'engager à agir afin que les choses changent;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal de la Ville de Rimouski prennent position contre les agressions à caractère sexuel et répondent à l'invitation du CALACS de porter une courte chaîne de trombones sur leurs vêtements à titre de symbole de leur solidarité et qu'ils invitent le personnel municipal et l'ensemble de la population rimouskoise à faire de même et à partager les engagements suivants:

- croire les victimes et adopter des attitudes aidantes lorsqu'un dévoilement est reçu;
- exprimer clairement son désaccord lorsque sont entendus des propos banalisant la violence sexuelle;
- intervenir lorsqu'on est témoin d'intimidation, de harcèlement ou de tout autre type d'agression à caractère sexuel;
- appuyer les luttes menées dans sa région contre la violence sexuelle et soutenir son CALACS;
- revendiquer l'éducation à la sexualité comme moyen essentiel pour prévenir les agressions à caractère sexuel.

DOSSIER(S) DE LA MAIRIE ET DU CONSEIL MUNICIPAL

2017-12-1071

NOMINATION - REPRÉSENTANT DE LA VILLE DE RIMOUSKI - TABLE D'HARMONISATION DU PARC NATIONAL DU BIC

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Jennifer Murray, appuyé par le conseiller Jocelyn Pelletier et résolu à l'unanimité de nommer madame Virginie Proulx, à titre de représentante de la Ville de Rimouski à la Table d'harmonisation du parc national du Bic.

DOSSIER(S) DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

2017-12-1072

SUBVENTION 2017 - CERCLE CULTUREL DE L'AMITIÉ - OFFRE D'UN VIN D'HONNEUR

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Rodrigue Joncas, appuyé par le conseiller Simon St-Pierre et résolu à l'unanimité d'accorder au Cercle culturel de l'amitié une subvention, au montant de 250 \$, pour l'offre d'un vin d'honneur lors de la soirée de Noël qui se tiendra le 9 décembre 2017.

DOSSIER(S) DU SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

2017-12-1073

EMPRUNTS PROVISOIRES POUR FINS D'ADMINISTRATION - EXERCICE FINANCIER 2018

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Lévesque, appuyé par le conseiller Grégory Thorez et résolu à l'unanimité d'autoriser des emprunts provisoires pour fins

d'administration, lors de l'exercice financier 2018, lesquels seront contractés auprès d'une institution financière pour un montant total n'excédant pas 5 000 000 \$, à un taux d'intérêt ne devant pas excéder le taux de base des banques à charte, le remboursement desdits emprunts provisoires devant être effectué avant le 31 décembre 2018.

2017-12-1074

FONDS AFFECTÉS POUR LE BUDGET PARTICIPATIF 2017 À RÉALISER EN 2018 - 200 000 \$

CONSIDÉRANT QUE la réalisation du ou des projets dans le cadre du budget participatif 2017 s'effectuera dans l'année financière 2018 et que le budget 2017 dispose des fonds requis à la réalisation;

POUR CE MOTIF, il est proposé par le conseiller Sébastien Bolduc, appuyé par le conseiller Dave Dumas et résolu à l'unanimité de transférer la somme de 200 000 \$ à un excédent de fonctionnement affecté pour la réalisation du ou des projets en lien avec le budget participatif 2017, et ce, à même l'excédent de fonctionnement non affecté.

2017-12-1075

BUDGET RÉVISÉ DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE RIMOUSKI

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jocelyn Pelletier, appuyé par le conseiller Grégory Thorez et résolu à l'unanimité d'approuver le budget révisé de l'Office municipal d'habitation de Rimouski, pour l'année 2017, tel qu'approuvé par la Société d'habitation du Québec, en date du 6 décembre 2017.

2017-12-1076

SOUMISSIONS 2017 - LOCATION DE MACHINERIE LOURDE AVEC OPÉRATEUR

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Simon St-Pierre, appuyé par le conseiller Karol Francis et résolu à l'unanimité d'accepter les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres public pour la location de machinerie lourde avec opérateur pour l'année 2018, ouvertes le 30 novembre 2017, et d'autoriser la location de la machinerie lourde avec opérateur selon les termes et conditions spécifiés au cahier des charges, auprès des plus bas soumissionnaires conformes dans chacune des catégories, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018.

DOSSIER(S) DU SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

2017-12-1077

SUBVENTIONS 2017 – CORPORATIONS ET COMITÉS DE LOISIRS DE QUARTIER – OPÉRATION DES PATINOIRES EXTÉRIEURES

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Virginie Proulx, appuyé par le conseiller Jacques Lévesque et résolu à l'unanimité :

- d'accorder une subvention pour l'opération des patinoires extérieures aux différents comités et corporations de loisirs de quartier, en deux versements, selon la répartition suivante :

Corporation ou comité	Payable en	Payable en
	janvier 2018	novembre 2018
Corporation des loisirs de Nazareth	7 500 \$	2158 \$
Corporation des loisirs de Pointe-au-Père	7 500 \$	2158 \$
Corporation des loisirs de Sacré-Cœur	7 500 \$	2158 \$
Corporation des loisirs de Saint-Pie-X	7 500 \$	2158 \$
Corporation des loisirs de Saint-Robert	7 500 \$	2158 \$
Corporation des loisirs de Sainte-Agnès Nord	7 500 \$	2158 \$
Corporation des loisirs de Sainte-Agnès Sud	7 500 \$	2158 \$
Corporation des loisirs de Sainte-Blandine	7 500 \$	2158 \$
Corporation des loisirs de Sainte-Odile	7 500 \$	2158 \$
Comité de citoyens de Terrasse Arthur-Buies	7 500 \$	2158 \$
Comité sportif de Rimouski-Est	7 500 \$	2158 \$

- d'accorder une subvention additionnelle d'un montant maximal de 1 000 \$ à chacun des différents comités et corporations de loisirs de quartier pour défrayer les coûts du temps supplémentaire et les déneigements de patinoire en surplus, pour un total de 11 000 \$. Advenant le cas où une corporation ne dépenserait pas le montant global de la subvention qui lui est accordée, le solde pourra être transféré à une autre corporation de loisirs et le montant viendra alors s'ajouter au 1000 \$.

DOSSIER(S) DU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

2017-12-1078

PROMOTION - MADAME CHRISTELLE PINEAULT - POSTE DE SECRÉTAIRE DE DIRECTION - LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Jennifer Murray, appuyé par le conseiller Rodrigue Joncas et résolu à l'unanimité d'autoriser la promotion de madame Christelle Pineault au poste de Secrétaire de direction – Loisirs, culture et vie communautaire, selon le salaire et les conditions prévus à l'annexe préparée par le Service des ressources humaines, en date du 29 novembre 2017. La promotion de madame Pineault sera effective à une date à être déterminée par la directrice par intérim du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.

2017-12-1079

RECOMMANDATIONS - OPTIMUM ACTUAIRES ET CONSEILLERS INC. - TARIFICATION - COMMISSION DES NORMES, DE L'ÉQUITÉ, DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Virginie Proulx, appuyé par le conseiller Jocelyn Pelletier et résolu à l'unanimité d'accepter les recommandations de la firme Optimum Actuaires et Conseillers inc., en date du 16 novembre 2017, quant au choix de la limite d'assurance pour l'année 2018 aux fins de la tarification de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail (CNESST).

2017-12-1080

RENOUVELLEMENT - ENTENTE CONTRACTUELLE – MADAME CYNTHIA AUBUT – CHARGÉE DE PROJET EN RESSOURCES HUMAINES

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Dave Dumas, appuyé par le conseiller Grégory Thorez et résolu à l'unanimité d'autoriser le renouvellement de l'entente contractuelle de madame Cynthia Aubut Lavoie à titre d'employée cadre temporaire au poste de chargée de projet en ressources humaines, et ce, pour une période d'un an à compter du 1er janvier 2018. Le salaire et les autres conditions de travail

s'appliquant pendant cette période d'emploi sont prévus à l'annexe préparée par le Service des ressources humaines, en date du 4 décembre 2017.

DOSSIER(S) DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

2017-12-1081

ENTENTE INTERMUNICIPALE - PLAN D'ENTRAIDE MUTUELLE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET DE SECOURS

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Dave Dumas, appuyé par le conseiller Karol Francis et résolu à l'unanimité :

- d'accepter les termes de l'entente intermunicipale à intervenir entre la Ville de Rimouski et la Municipalité Régionale de Comté de Rimouski-Neigette (MRC) établissant le plan d'entraide mutuelle en matière de sécurité incendie et de secours;
- d'abroger l'entente temporaire intervenue entre la MRC de Rimouski-Neigette et la Ville de Rimouski aux termes de la résolution 2014-10-782 adoptée par le conseil municipal de la Ville de Rimouski le 6 octobre 2014;
- d'autoriser le maire et la greffière à signer ladite entente, pour et au nom de la Ville.

DOSSIER(S) DU SERVICE URBANISME, PERMIS ET INSPECTION

2017-12-1082

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE LA VILLE DE RIMOUSKI - APPROBATION DES RECOMMANDATIONS - RÉUNION DU 5 DÉCEMBRE 2017

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Lévesque, appuyé par le conseiller Rodrigue Joncas et résolu à l'unanimité d'approuver les recommandations contenues au procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Rimouski tenue le 5 décembre 2017.

RÈGLEMENT(S)

ASSEMBLÉE(S) PUBLIQUE(S) DE CONSULTATION

PROJET DE RÈGLEMENT 2017-11-1026 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 820-2014 AFIN D'AUTORISER LES COMMERCES LOURDS ET LES COMMERCES AUTOMOBILES DANS LA ZONE C-1506

À la demande du maire, madame Anne Barrette, directrice du Service urbanisme, permis et inspection, tient une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement 2017-11-1026 ayant pour but de modifier le Règlement de zonage 820-2014 afin d'autoriser les commerces lourds et les commerces automobiles dans la zone C-1506.

Après explication du projet de règlement à l'aide d'un diaporama, aucune question ou commentaire n'est adressé au conseil municipal.

PROJET DE RÈGLEMENT 2017-11-1027 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 820-2014 AFIN DE MODIFIER LE DÉCOUPAGE DES ZONES H-065 ET H-075 ET D'AUTORISER DE NOUVEAUX USAGES DANS LA ZONE H-065

À la demande du maire, madame Anne Barrette, directrice du Service urbanisme, permis et inspection, tient une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement 2017-11-1027 ayant pour but de modifier le Règlement de zonage

820-2014 afin de modifier le découpage des zones H-065 et H-075 et d'autoriser de nouveaux usages dans la zone H-065. Elle fait part des modifications apportées eu égard au premier projet de règlement.

Après explication du projet de règlement à l'aide d'un diaporama, aucune question ou commentaire n'est adressé au conseil municipal.

PROJET DE RÈGLEMENT 2017-11-1029 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 820-2014 AFIN DE MODIFIER LE DÉCOUPAGE DES ZONES P-615, AN-616, H-617 ET H-652 ET D'AJUSTER LES USAGES AUTORISÉS DANS LA ZONE P-615

À la demande du maire, madame Anne Barrette, directrice du Service urbanisme, permis et inspection, tient une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement 2017-11-1029 ayant pour but de modifier le Règlement de zonage 820-2014 afin de modifier le découpage des zones P-615, AN-616, H-617 et H-652 et d'ajuster les usages autorisés dans la zone P-615.

Après explication du projet de règlement à l'aide d'un diaporama, aucune question ou commentaire n'est adressé au conseil municipal.

ADOPTION DE SECOND(S) PROJET(S) DE RÈGLEMENT

2017-12-1083

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 820-2014 AFIN D'AUTORISER LES COMMERCES LOURDS ET LES COMMERCES AUTOMOBILES DANS LA ZONE C-1506

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Grégory Thorez, appuyé par le conseiller Jacques Lévesque et résolu à l'unanimité d'adopter un second projet de règlement modifiant le Règlement de zonage 820-2014 afin d'autoriser les commerces lourds et les commerces automobiles dans la zone C-1506.

Copie dudit projet de règlement est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

2017-12-1084

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 820-2014 AFIN DE MODIFIER LE DÉCOUPAGE DES ZONES H-065 ET H-075 ET D'AUTORISER DE NOUVEAUX USAGES DANS LA ZONE H-065

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Simon St-Pierre, appuyé par le conseiller Dave Dumas et résolu à l'unanimité d'adopter un second projet de règlement modifiant le Règlement de zonage 820-2014 afin de modifier le découpage des zones H-065 et H-075 et d'autoriser de nouveaux usages dans la zone H-065, lequel comporte des modifications eu égard au premier projet de règlement 2017-11-1027 adopté le 20 novembre 2017.

Copie dudit projet de règlement est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 820-2014 AFIN DE MODIFIER LE DÉCOUPAGE DES ZONES P-615, AN-616, H-617 ET H-652 ET D'AJUSTER LES USAGES AUTORISÉS DANS LA ZONE P-615

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Grégory Thorez, appuyé par le conseiller Rodrigue Joncas et résolu à l'unanimité d'adopter un second projet de règlement modifiant le Règlement de zonage 820-2014 afin de modifier le découpage des zones P-615, AN-616, H-617 et H-652 et d'ajuster les usages autorisés dans la zone P-615.

Copie dudit projet de règlement est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTION DE RÈGLEMENT(S)

1049-2017

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 52-2002 SUR LE STATIONNEMENT

Les dispositions de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ c. C-19) ayant été respectées, il est proposé par le conseiller Rodrigue Joncas, appuyé par la conseillère Virginie Proulx et résolu à l'unanimité d'adopter le Règlement 1049-2017 modifiant le Règlement 52-2002 sur le stationnement afin de fusionner les cases en location des stationnements sur rue SR-6, SR-8, SR-10, SR-11 et une section de SR-9 à celles de SR-7.

Copie dudit règlement est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

1050-2017

RÈGLEMENT SUR L'IMPOSITION DES TAXES ET DES COMPENSATIONS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2018

Les dispositions de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ c. C-19) ayant été respectées, il est proposé par le conseiller Grégory Thorez, appuyé par le conseiller Simon St-Pierre et résolu à l'unanimité d'adopter le Règlement 1050-2017 sur l'imposition des taxes et des compensations pour l'exercice financier 2018, lequel comporte des modifications eu égard au projet de règlement présenté le 4 décembre 2017.

Copie dudit règlement est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

1051-2017

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 606-2011 SUR LA TARIFICATION DES BIENS ET SERVICES

Les dispositions de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ c. C-19) ayant été respectées, il est proposé par la conseillère Virginie Proulx appuyé par le conseiller Jacques Lévesque et résolu à l'unanimité d'adopter le Règlement 1051-2017 modifiant le Règlement 606-2011 sur la tarification des biens et services.

Copie dudit règlement est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

1052-2017

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 993-2017 SUR LA PRÉPARATION, LA COLLECTE ET LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Les dispositions de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ c. C-19) ayant été respectées, il est proposé par le conseiller Dave Dumas, appuyé par le conseiller Karol Francis et résolu à l'unanimité d'adopter le Règlement 1052-2017 modifiant le Règlement 993-2017 sur la préparation, la collecte et la gestion des matières résiduelles.

Copie dudit règlement est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

AFFAIRES NOUVELLES

2017-12-1086

RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION 2018 – UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Jennifer Murray, appuyé par la conseillère Virginie Proulx et résolu à l'unanimité d'autoriser le renouvellement de l'adhésion de la Ville de Rimouski à l'Union des municipalités du Québec et au Carrefour du capital humain de même que le versement de la cotisation, au montant de 41 796,21 \$, taxes incluses, pour l'année 2018.

2017-12-1087

PROTOCOLE D'ENTENTE - VILLE DE RIMOUSKI ET FONDATION DU CÉGEP DE RIMOUSKI

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Karol Francis, appuyé par le conseiller Simon St-Pierre et résolu à l'unanimité :

- d'accepter les termes et conditions du protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Rimouski et la Fondation du CÉGEP de Rimouski et de la convention de don pour la création d'un programme de dons planifiés entre la Ville de Rimouski et la Fondation du CÉGEP de Rimouski;
- d'autoriser le maire et la greffière à signer lesdites ententes, pour et au nom de la Ville.

Monsieur Dave Dumas a dénoncé son intérêt dans ce dossier et déclare ne pas avoir pris part aux délibérations et au vote sur celui-ci.

2017-12-1088

REPRÉSENTATION - POURSUITES EN COUR SUPÉRIEURE (CHAMBRE CIVILE)

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Rodrigue Joncas, appuyé par le conseiller Sébastien Bolduc et résolu à l'unanimité :

- de mandater le cabinet Morency Société d'avocats s.e.n.c.r.l. pour représenter la Ville de Rimouski dans la poursuite introduite par Caisse Desjardins de Sillery-Saint-Louis-de-France, à la Cour supérieure (Chambre civile) et portant le numéro 100-17-001934-175;

- de mandater le cabinet Morency Société d'avocats s.e.n.c.r.l. pour intervenir dans la poursuite introduite par le Syndicat des copropriétaires de Place St-Laurent contre 9186-7143 Québec inc., à la Cour supérieure (Chambre civile) et portant le numéro 100-17-001750-167.

2017-12-1089

AJOUT DE PANNEAUX - INTERDICTION DE STATIONNER - RUE DE L'ÉVÊCHÉ OUEST, AVENUE ROSS ET CHEMINS DE LA CHEVAUCHÉE ET DE LA SEIGNEURIE OUEST

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Lévesque, appuyé par la conseillère Virginie Proulx et résolu à l'unanimité d'autoriser, conformément au Règlement 52-2002 sur le stationnement, l'ajout de panneaux pour l'interdiction de stationner en tout temps dans les tronçons de rues suivants :

- rue de l'Évêché Ouest, du côté sud, cinq mètres de part et d'autre de l'accès au stationnement face à la rue Lavoie;
- avenue Ross, des deux côtés de l'avenue, face aux trois îlots en béton;
- ronds de virée situés aux extrémités du chemin de la Chevauchée et du chemin de la Seigneurie Ouest, du 1er novembre au 15 avril.

2017-12-1090

EMBAUCHE - MADAME ANNE GAUVIN FOREST - ÉTUDIANTE STAGIAIRE AU SERVICE GÉNIE ET ENVIRONNEMENT

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jocelyn Pelletier, appuyé par le conseiller Dave Dumas et résolu à l'unanimité d'autoriser l'embauche de madame Anne Gauvin Forest à titre d'étudiante stagiaire universitaire au Service génie et environnement, pour une durée de sept (7) semaines, soit du 15 janvier au 2 mars 2018, au salaire de 15,21 \$/heure, à raison de trente-deux heures par semaine.

2017-12-1091

SUBVENTION 2018 - CLUB DE SKI DE FOND DU BIC INC.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Virginie Proulx, appuyé par la conseillère Jennifer Murray et résolu à l'unanimité d'accorder au Club de ski de fond du Bic, une subvention au montant de 5 500 \$, afin de soutenir ses activités pour la saison hivernale 2018.

2017-12-1092

SUBVENTIONS 2017 - CORPORATIONS DE LOISIRS - ORGANISATION DES FÊTES DE QUARTIER 2017 - MODIFICATION - RÉSOLUTION 2017-03-250

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Rodrigue Joncas, appuyé par le conseiller Sébastien Bolduc et résolu à l'unanimité de modifier la résolution 2017-03-250 adoptée le 20 mars 2017, accordant une subvention maximale de 9 600 \$ à chacune des corporations de loisirs pour l'organisation de leur fête de quartier respective en 2017, pour y ajouter le paragraphe suivant : " Advenant le cas où une corporation ne dépenserait pas le montant total de la subvention accordée, le solde pourra être transféré à une autre corporation de loisirs et le montant viendra alors s'ajouter au montant initialement attribué. Les montants seront divisés entre les corporations selon la capacité financière de celles-ci. "

SUBVENTIONS - CORPORATIONS DE LOISIRS DE QUARTIER - DÉNEIGEMENT DES CENTRES COMMUNAUTAIRES - MODIFICATION - RÉSOLUTION 2017-03-287

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Grégory Thorez, appuyé par le conseiller Simon St-Pierre et résolu à l'unanimité de modifier la résolution 2017-03-287 adoptée le 20 mars 2017, accordant une subvention à chacune des corporations de loisirs de quartier pour le déneigement de leur centre communautaire respectif afin :

- de corriger le titre en enlevant l'année 2018 et de remplacer " 2017-2018 " dans le texte par " 2016-2017 ";
- d'y ajouter le paragraphe suivant : " Advenant le cas où une corporation ne dépenserait pas le montant total de la subvention accordée, le solde pourra être transféré à une autre corporation de loisirs et le montant viendra alors s'ajouter au montant initialement attribué. "

2017-12-1094

SUBVENTION 2018 - FONDATION DU CENTRE JEUNESSE DU BAS-SAINT-LAURENT

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Jennifer Murray, appuyé par le conseiller Dave Dumas et résolu à l'unanimité d'accorder à la Fondation du Centre jeunesse du Bas Saint-Laurent une subvention, au montant de 2 900 \$, pour la tenue de son « Super party de crabe » annuel, le samedi 28 avril 2018.

2017-12-1095

RENOUVELLEMENT - ENTENTE RELATIVE À LA GESTION D'UN CONTRAT D'INTÉGRATION AU TRAVAIL – SSMO L'ÉLAN ET EMPLOI-QUÉBEC

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Virginie Proulx, appuyé par le conseiller Jacques Lévesque et résolu à l'unanimité d'autoriser monsieur David Nadeau, responsable des bibliothèques, à signer une entente avec l'organisme SSMO L'Élan et Emploi-Québec, en vue de reconduire, pour l'année 2018, le contrat d'embauche de monsieur Simon Landry à titre d'assistant-commis de bibliothèque, et ce, dans le cadre d'un projet subventionné d'intégration à l'emploi, conditionnellement à l'obtention de la subvention à être versée par Emploi-Québec et couvrant une partie de son salaire.

2017-12-1096

SUBVENTION COMPENSATOIRE 2017 - BASEBALL JUNIOR RIMOUSKI INC.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Simon St-Pierre, appuyé par le conseiller Jocelyn Pelletier et résolu à l'unanimité d'accorder à l'organisme Baseball junior Rimouski inc. une subvention, au montant de 2 711 \$, pour compenser les frais reliés à la location du stade de baseball et du gymnase de l'édifice Claire-L'Heureux-Dubé pour la saison 2017.

APPROBATION - DESCRIPTION ET ÉVALUATION - POSTE D'ASSISTANT GREFFIER

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Virginie Proulx, appuyé par le conseiller Rodrigue Joncas et résolu à l'unanimité d'approuver la nouvelle description de fonction du poste d'assistant greffier et l'évaluation de ce poste à la classe 3 des échelles salariales du personnel cadre.

2017-12-1098

SOUMISSIONS 2017 - LAMES DE CHARRUES À NEIGE, NIVELEUSES, SOUFFLEUSES ET SABOTS - ROBITAILLE ÉQUIPEMENTS INC.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Sébastien Bolduc, appuyé par le conseiller Dave Dumas et résolu à l'unanimité d'accepter les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation pour l'achat de lames de charrues à neige, niveleuses, souffleuses et sabots, ouvertes le 15 novembre 2017, et d'autoriser l'achat de ces pièces d'équipement, selon les termes et conditions spécifiés au cahier des charges, auprès de la firme Robitaille Équipements inc., plus bas soumissionnaire conforme dans l'ensemble, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018, selon les prix unitaires soumis, pour un contrat d'un montant approximatif de 45 163,50 \$, taxes en sus.

2017-12-1099

PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 157-2004 SUR LES ENTENTES RELATIVES AUX TRAVAUX MUNICIPAUX

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Karol Francis, appuyé par le conseiller Grégory Thorez et résolu à l'unanimité d'adopter un projet de règlement modifiant le Règlement 157-2004 sur les ententes relatives à des travaux municipaux, afin d'ajouter des informations à celles que doit transmettre un promoteur lors du dépôt d'une requête pour le développement d'un secteur, dont notamment la topographie du sol et la présence de milieux humides et de cours d'eau.

Copie dudit projet de règlement est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

2017-12-1100

VENTE DE TERRAIN - PORTION DU LOT 4 523 466 DU CADASTRE DU QUÉBEC - MADAME HÉLÈNE GUIMONT

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Lévesque, appuyé par le conseiller Dave Dumas et résolu à l'unanimité :

- d'autoriser la vente à madame Hélène Guimont d'une portion du lot 4 523 466 du cadastre du Québec d'une superficie de 156 mètres carrés, pour le prix de 4 992 \$, le tout conformément à la promesse d'achat signée par madame Guimont, le 6 décembre 2017;
- d'autoriser le maire et la greffière à signer tous les documents relatifs à cette transaction, pour et au nom de la Ville.

PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME AFIN DE MODIFIER LA SUPERFICIE MAXIMALE DE PLANCHER DES COMMERCES DANS L'AFFECTATION NOYAU URBAIN CENTRAL

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Simon St-Pierre, appuyé par le conseiller Sébastien Bolduc et résolu à l'unanimité d'adopter un projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme 819-2014 afin de modifier la superficie maximale de plancher des commerces dans l'affectation noyau urbain central.

Copie dudit projet de règlement est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

2017-12-1102

PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 820-2014 AFIN DE MODIFIER LA SUPERFICIE MAXIMALE DE PLANCHER ET LES USAGES AUTORISÉS DANS LA ZONE C-311

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Virginie Proulx, appuyé par le conseiller Simon St-Pierre et résolu à l'unanimité d'adopter un projet de règlement modifiant le Règlement de zonage 820-2014 afin de modifier la superficie maximale de plancher et les usages autorisés dans la zone C-311.

Copie dudit projet de règlement est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

2017-12-1103

RÉSERVE FONCIÈRE - SECTEUR DES CONSTELLATIONS (SACRÉ-COEUR) - FIXATION DU PRIX DE VENTE DES TERRAINS - MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2016-07-685

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2016-07-685 fixe les prix de vente des terrains issus de la phase 1 du secteur des Constellations (Sacré-Cœur);

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ajuster les prix de vente des terrains d'angle afin de rendre ceux-ci plus compétitifs;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Sébastien Bolduc, appuyé par la conseillère Jennifer Murray et résolu à l'unanimité de modifier la résolution 2016-07-685 afin de remplacer les modalités applicables à la vente des terrains de la réserve foncière du secteur des Constellations pour les terrains portant les numéros 7 à 40 de la manière suivante :

Type de	Prix unitaire des terrai		Driv doo	Prix des	Prix de
Type de terrain	superficie de base ¹	superficie excédentaire	Prix des infrastructures ²	branchements privés	l'arborisation
Habitation unifamiliale jumelée	41,25 \$/m ²	20,00 \$/m ²	1 200,00 \$/m	1 650,00 \$	550,00 \$

La superficie de base pour les terrains destinés à des habitations unifamiliales jumelées est de 464,5 m².

Le prix des infrastructures par terrain est déterminé selon le frontage en mètre linéaire, jusqu'à un maximum de 17 mètres.

DÉPÔT DE DOCUMENT(S)

L'assistante greffière dépose un procès-verbal de correction qu'elle a signé, en date du 11 décembre 2017, concernant le Règlement 1048-2017 sur le programme Rénovation Québec - Ville de Rimouski - programmation 2017-2018.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire, assisté à l'occasion des fonctionnaires présents, répond aux questions qui lui sont adressées par certains citoyens.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Après avoir traité tous les sujets à l'ordre de 21 h 14.	u jour, monsieur le maire lève la séance à
Marc Parent, maire	Hélène Malenfant, assistante greffière de la Ville